



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six, le mercredi 12 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
06/08/2026

DATE D'AFFICHAGE
06/08/2026

Mme Sonia LAGARDE	Mme Caroline COGNET
M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Alexandre MACHFUL
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Laure TRABELSI
Mme Chantal BOUYE	Mme Anne-Laure POMMELET
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Julien TRAN AP
M. Maxim BANCK	Mme Charlotte THAIAWE
M. Warren NAXUE	Mme Vaimoe ALBANESE
Mme Kimberley BARONI	M. Yan SIVI
M. Emmanuel BERART	M. Arthur LETOURNEULX
Mme Pascale SERVENT	M. Cael NORMANDON
M. Marc ZEISEL	M. Rayann LACHENY
Mme Janine BAJON	Mme Virginie RUFFENACH
M. Francis MALUIA	M. Jordan COURTOT
M. Marc LE LEIZOUR	Mme Julie NGUYEN
M. Jonas TAOFIFENUA	M. Ludovic TALIA
Mme Suzanne ROESTAM	M. Olivier THUPAKO
Mme Pascale LEMEDIONI	M. Philippe DUNOYER
Mme Anne-Christine CHIMENTI	Mme Sandra HEMA
Mme Christiane SARIDJAN	M. Yanis OUAMROUCHE
M. Philippe BLAISE	M. Michel DESMEUZES
Mme Hélène ARNOUX	
Mme Laurence GALINIE	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de : 53
conseillers en exercice

Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 52
(10 procurations)

M. Jérémie KATIDJO

Mme Mimsy DALY
M. Patrick GUILLON
Mme Diane BUI-DUYET
M. Jean SAUSSAY
Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Pierre MESTRE
Mme Naïa WATEOU
M. Nicolas BRIGNONE
M. Yann WAKA-AWA
Mme Veylma FALAE

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-820

autorisant la signature du marché de travaux pour la réalisation du complexe sportif Municipal
François ANEWY - Vallée du Tir

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 août 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée
portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/90 du 24 juillet 2026,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme, du développement durable et de
l'attractivité économique et touristique (cauddaet) entendue en séance du 29 juillet 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le marché sur appel d'offres ouvert
avec le soumissionnaire proposé par la commission d'appel d'offres pour les travaux de réalisation
du complexe sportif municipal François ANEWY.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire pour l'aménagement du complexe François Anewy :

- la préparation et la purge de la dalle béton existante ;
- la création d'un pôle de basketball (terrains 3/3 et 5/5) avec revêtement en résine sportive sur enrobé ;
- l'aménagement d'une aire de parkour et d'une aire de danse hip-hop avec sols souples et résines spécifiques ;
- la fourniture et la pose de mobiliers urbains et d'équipements : bancs, tables, fontaine à eau, sanitaire autonome (WC sec) ;
- la plantation d'arbres d'ombrage et l'aménagement d'espaces verts ;
- l'installation de douze mâts d'éclairage public à énergie solaire.

ARTICLE 3 /

D'une durée prévisionnelle de six mois, le montant du marché est estimé à quarante-cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix mille (45 590 000) francs CFP HT, soit quarante-sept millions (47 000 000) de francs CFP TTC.

La dépense est imputable aux budgets 2026 et 2027 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20260812-12749-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 17 août 2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOÛT 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 17 août 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DEP	1
- MISE EN LIGNE	1